

RCS : BOBIGNY
Code greffe : 9301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2013 B 03217
Numéro SIREN : 792 787 475
Nom ou dénomination : A G

Ce dépôt a été enregistré le 22/06/2018 sous le numéro de dépôt 9660

TELEDEC.fr
Partenaire ED agréé par l'Etat

9660

SAS AG
Liasse fiscale 2016

Exercice comptable du 01/01/2016 au 31/12/2016



Document reçu par les services fiscaux le 19/07/2017 à 15:25

cerfa N° 11084*18 Formulaire obligatoire (art 223 du Code général des impôts)		DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE		N° 2065-SD 2017 ADAPTÉ À LA TÉLÉDECLARATION PAR TELEDEC.FR	
IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS		Timbre à date du service			
01/01/2016		31/12/2016		X	
A DÉCLARATION DE LIASSE FISCALE					
Désignation de la société:			**** LIASSE FISCALE TÉLÉDECLARÉE ****		
SAS AG - SIREN : 792787475			**** SUR TELEDEC.FR ****		
Adresse du siège social:			Ancienne adresse en cas de changement:		
20 RUE EMILE ZOLA					
93120 LA COURNEUVE					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:					
B ACTIVITÉS EXERCÉES					
Activités exercées			Si vous avez changé d'activité, cochez la case		
TEXTILES					
C RÉCAPITULATIF DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (en €)					
1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable à 33 1/3%		Bénéfice imposable à 15% et/ou 28%*	
		691		Déficit	
2 Plus-values					
PV à long terme imposables à 15% Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15%					
PV à long terme imposables à 19% Autres PV imposables à 19% PV à long terme imposables à 0% PV exonérées (art. 238 quindecies)					
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches					
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies Jeunes entreprises innovantes Zone franche urbaine Pôle de compétitivité					
Entreprise nouvelle, art. 44 septies Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies Autres dispositifs Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies					
Société d'investissement immobilier cotée Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) Plus-values exonérées relevant du taux de 15%					
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W dans le secteur du logement social, art. 244 quater X					
D IMPÔT OUTRE-MER					
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.					
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS					
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%					
Comptable, conseil ou CGA : Visa : CGA Viseur conventionné :					
Date: 19/07/2017 Lieu: LA COURNEUVE					
Civilité du déclarant : M					
Nom du déclarant : GHULAM ASIF					
Qualité du déclarant : PRESIDENT					

* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1^{er} janvier 2017 et ayant cessé en 2017, préciser le taux d'impôt sur les sociétés appliqué et la ventilation éventuelle entre les deux taux en annexe libre de la liasse fiscale (cf. les précisions portées sur la notice du formulaire n° 2065-SD, à la rubrique « NOUVEAUTES »).

Formulaire obligatoire (art 223 du Code général des impôts)		IMPOT SUR LES SOCIETES		N° 2065 bis-SD 2017				
		ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065		ADAPTÉ À LA TÉLÉDECLARATION PAR TELEDEC.FR				
Montant global brut des distributions ⁽¹⁾		payées par la société elle-même		a	payées par un établissement chargé du service des titres			
				b				
Montant des distributions coorespondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾				c				
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées				d				
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾				e				
				f				
				g				
				h				
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾				i				
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI				j				
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾				Total (a à h)				
G REMUNERATION NETTES VERSEES AUX MEMBRES								
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-6 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.						
		Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées:				
				à titre de traitements, émoluments et indemnités proprements dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les	
1		2	3	4	Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements
		5	6	7	8			
H DIVERS								
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)								
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS								
I CADRE DE TRAVAIL DES EMPLOYES								
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)		17 599		MVLt restant à reporter à l'ouverture de l'exercice				
				MVLt imputée sur les PVLT de l'exercice				
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)		700		MVLt réalisée au cours de l'exercice				
				MVLt restant à reporter				



N° 10956 * 19
Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

①

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033 A-SD 2017

ADAPTE POUR LA TELÉ-DECLARATION
PAR TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise				SAS AG - SIREN : 792787475		Néant ☐			
Durée de l'exercice en nombre de mois*				12		Durée de l'exercice précédent*		12	
						Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le	
						31/12/2016		31/12/2015	
ACTIF				Brut		Amortissements-Provisions		Net	
				1		2		3	
								4	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilitisations incorporelles	Fonds commercial*	010		012				
		Autres*	014		016				
	Immobilitisations corporelles*		028	6 200	030	3 270	2 930	2 860	
	Immobilitisations financières* (1)		040	1 636	042		1 636	1 636	
	Total I (5)		044	7 836	048	3 270	4 566	4 496	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050		052				
		Marchandises*	060	5 536	062		5 536	3 676	
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066				
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068		070				
		Autres* (3)	072	2 096	074		2 096	1 040	
	Valeurs mobilières de placement		080		082				
	Disponibilités		084	4 835	086		4 835	3 753	
	Charges constatées d'avance*		092		094				
	Total II		096	12 467	098		12 467	8 469	
	Total général (I + II)		110	20 303	112	3 270	17 033	12 965	
PASSIF						Exercice N		Exercice N-1	
						NET		NET	
						1		2	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*					120	1 000	1 000	
	Écarts de réévaluation					124			
	Réserve légale					126			
	Réserves réglementées*					130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants*)					131			
	Report à nouveau					134	-1 002	-23	
	Résultat de l'exercice					136	691	-979	
	Provisions réglementées					140			
	Total I					142	689	-2	
Provisions pour risques et charges					154				
Total II					154				
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées					156		482	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours					164			
	Fournisseurs et comptes rattachés*					166	5 639	984	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)					169	10 705	11 501	
Produits constatés d'avance					174				
Total III					176	16 344	12 967		
Total général (I + II + III)					180	17 033	12 965		
REMOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182		
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS AG - SIREN : 792787475

Néant ☐

A — RÉSULTAT COMPTABLE

Exercice N clos le
31/12/2016

Exercice N-1 clos le
31/12/2015

		1		2									
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*			210	60 462 49 836								
	Production vendue { biens services* }	dont export et livraisons intracommunautaires { }	209		214								
			215		218								
			217										
	Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		222									
	Production immobilisée*			224									
	Subventions d'exploitation reçues			226									
	Autres produits			230									
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232	60 462 49 836								
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)			234	25 780 15 178								
	Variation de stock (marchandises)*			236	-1 860								
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)			238									
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*			240									
	Autres charges externes* :	(dont crédit bail : — mobilier : — immobilier :)		242	17 857 15 264								
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE*	243		244								
	Rémunérations du personnel*			250	16 543 17 491								
	Charges sociales (cf. renvoi 380)			252	521 2 102								
	Dotations aux amortissements*			254	930 780								
	Dotations aux provisions			256									
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger* dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles }		259		262								
			260										
Total des charges d'exploitation (II)				264	59 771 50 815								
1 — RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)				270	691 -979								
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)			280									
	Produits exceptionnels (IV)			290									
	Charges financières (V)			294									
	Charges exceptionnelles (VI)	(dont amort. souscription PME innov. (217 octies) dont amort. 25% constructions nouvelles (39 quinquies D))		300									
	Impôts sur les bénéfices*			306									
	2 — BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) — Charges (II + V + VI + VII)				310	691 -979							
B — RÉSULTAT FISCAL Reporter le bénéfice de l'année N col.1, le déficit de l'année N col. 2				312	691 314								
Rémunérations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316									
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318									
	Provisions non déductibles*			322									
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.not)			324									
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248	330							
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	(Part des loyers dispensés de réintégration (239 sexties D))		249		251							
	Transport maritime : charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage			998									
	Transport maritime : résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage			999									
Transport maritime : produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage				997									
Déductions	Entreprise nouvelles (+4, septies)	986		Zone franche urbaine (+4, octies et octies A)	987		Zones de revitalisation rurales (+4, quinquies)	127		Zones de revitalisation (+4, quinquies)	138		
	Reprise d'entreprises en difficulté (+4, septies)	981		Jeune entreprise innovante (+4, septies A)	989		Bassin d'emploi à redynamiser (+4, douzièmes)	991		Pôles de compétitivité hors CICE (+4, septies)	990		342
	Divers* dont ZFA (+4, quinquies)	345		Investissements outre-mer	344		Créance due au report en arrière du déficit	346		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)	655		350
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfice col. 1	352	691	Déficit col. 2	354				
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière (Entreprises I.S. seulement)				356								
	Déficits antérieurs reportables : *							360					
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfice col. 1	370	691	Déficit col. 2	372					

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.



N° 10958 * 19

③

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-CSD 2017

ADAPTE POUR LA TITRE DÉCLARATION
PAR TELEDEC.FRFormulaire obligatoire (article 392 Septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS AG - SIREN : 792787475

Néant ☐ *

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410		412		414		416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446		
	Installations générales, agencements divers	450	5 200	452		454		456	5 200	
	Matériel de transport	460		462		464		466		
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476		
Immobilisations financières		480	1 636	482		484		486	1 636	
TOTAL		490	6 836	492		494		496	6 836	
II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES										
Immobilisations incorporelles		500		502		504		506		
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516		
	Constructions	520		522		524		526		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	2 340	542	930	544		546	3 270	
	Matériel de transport	550		552		554		556		
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566		
TOTAL		570	2 340	572	930	574		576	3 270	
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES (19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 16 % pour les entreprises à l'IR)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1									
	2									
	3									
	4									
	5									
	6									
	7									
	8									
	9									
	10									
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values					
	1	2	3	4	Court terme *	Long terme				
					5	19 % 6	15 % ou 16 % 7	0 % 8		
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589		
Plus-values taxables à 19 % 9			579	Régularisations	590	583	594	595		
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 <i>terdecies</i>).					591					
TOTAL					596	585	597	599		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-N01.

† Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.



N° 10959 * 19

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

④

**RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES -
DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS**

DGFIP N° 2033-D-SD 2017

ADAPTÉ POUR LA DÉCLARATION
PAR TÉLÉDÉC.FR

Désignation de l'entreprise : SAS AG - SIREN : 792787475

Néant ☐ ***I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES**

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607
	Autres provisions réglementées *	610	612	614	616
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646
	Sur clients et comptes rattachés	650	652	654	656
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666
TOTAL		680	682	684	686

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations	Reprises
Immob. incorporelles	700	705
Terrains	710	715
Constructions	720	725
Inst. techniques mat. et outillage	730	735
Inst. générales, agen- cements amén. div.	740	745
Matériel de transport	750	755
Autres immobilisa- tions corporelles	760	765
TOTAL	770	775

**C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER
NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT**
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	1 002
Déficits imputés	983	691
Déficits reportables	984	311
Déficits de l'exercice	860	
Total des déficits restant à reporter	870	311

III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996	

IV DISTRIBUTIONS SOUMISES À L'ARTICLE 235 TER ZCA

Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice	129	
---	-----	--

**V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE
DES TRANSPORTS** (art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports)

800	
-----	--

VI DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *	380	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	0
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.



N° 11483 * 18

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)**CONTRIBUTION ÉCONOMIQUE TERRITORIALE :
DÉTERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE ET EFFECTIFS**

DGFIP N° 2033-ESD 2017

ADAPTÉ POUR LA TÉLÉ-DÉCLARATION
PAR TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : SAS AG - SIREN : 792787475		Néant ☒ *	
Exercice ouvert le : 01/01/2016		et clos le : 31/12/2016	
Durée en nombre de mois		12	
I - Production de l'entreprise			
Ventes de marchandises	108		
Production vendue - Biens	109		
Production vendue - Services	141		
Production stockée	111		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143		
Subventions d'exploitation reçues	113		
Autres produits de gestion courante hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun	115		
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116		
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153		
TOTAL 1	144		
II - Consommation de biens et services en provenance de tiers			
Achats de marchandises (droits de douane compris)	121		
Variation de stocks (marchandises)	122		
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	123		
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)	145		
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances	125		
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128		
Autres charges de gestion courante hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun	148		
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	150		
Taxes sur le C.A. autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I. P.P.	133		
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135		
TOTAL 2	152		
III - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée TOTAL 1 - TOTAL 2	137		
IV - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur le 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur le 1329-DEF-SD)	117		
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD, alors compléter le cadre ci-dessous. Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD).			
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	020		
Chiffre d'affaires de référence CVAE		022	
Période de référence	024	160	
Date de cessation		186	
V - Cotisation Foncière des Entreprises : qualification des effectifs			
Effectifs moyens du personnel * :	376		
dont apprentis	657		
dont handicapés	651		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861		

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 146, 148 et 133 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisées déclarée ligne 128.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD.



N° 11622 *

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'annexe III au C.G.I.)

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-FSD 2017

ADAPTE POUR LA TELER DECLARATION
PAR TELEDEC.FR(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)Néant ☒

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS AG - SIREN : 792787475

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse :

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom complet
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
Naissance : Date N° Département Commune Pays
Adresse :

Titre (2) Nom complet
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
Naissance : Date N° Département Commune Pays
Adresse :

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.



N° 11623 *

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.L.)

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G-SD 2017

ADAPTÉ POUR LA DÉCLARATION
PAR TELEDEC.FR(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)Néant ☒

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS AG - SIREN : 792787475

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE		905
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse :		
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse :		
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse :		
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse :		
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse :		
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse :		

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT.



15252*03



DGFIP N° 2069-RCI-SD 2017

Adapté à la télédéclaration
par TELEDEC.frFormulaire
obligatoire**RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT**

Exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016 ou Année :			
Dénomination de l'entreprise : SAS AG			Néant ☐
SIREN de l'entreprise	SIREN : 792787475	PME au sens communautaire	Cocher la case
Société bénéficiant du régime fiscal des groupes de sociétés		Cocher la case	
Groupes de sociétés	Dénomination de la société dont les réductions et crédits d'impôt sont déclarés :		
	SIREN de la société déclarante		
	Dénomination de la société mère :		
	SIREN de la société mère		
RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT SPÉCIAUX (I)			
CREANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES			
Réduction d'impôt pour mise à disposition d'une flotte de vélos (article 220 <i>undecies</i> A du CGI)			
CRÉANCES REPORTABLES			
Réduction d'impôt en faveur du mécénat			
Dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen.			
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (Montant total [ligne 1 x 6 % ²] + [ligne 2 x 9 % ²] + [[ligne 3 x 6 % ²] + [ligne 4 x 9 % ²]] x 10/90 + ligne 5) - exercices 2017 : utilisez le taux de 7% au lieu de 6%			1 056
dont crédit d'impôt relatif aux rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM			
dont montant préfinancé			
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt hors rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM		1	
Montant des rémunérations n'excédant pas 2,5 SMIC versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM		2	
Montant des rémunérations (hors DOM) éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévues à l'article L 3141-30 du code du travail		3	
Montant des rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévues à l'article L 3141-30 du code du travail		4	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés		5	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE			
Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise			
Crédit d'impôt pour le rachat d'une entreprise par ses salariés			

Précisions sur l'utilisation des crédits d'impôts :

(1) Les déclarations spéciales des réductions et crédits d'impôt figurants au I ont été supprimées. Le formulaire n° 2069-RCI-SD constitue le seul support déclaratif de ces réductions et crédits d'impôt.

(2) Taux général de 6 % et taux de 9 % pour les rémunérations versées en 2016 à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'Outre-mer (DOM).

Crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage	
Crédit d'impôt en faveur des maîtres restaurateurs	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres cinématographiques ou audiovisuelles (article 220 <i>sexies</i> du CGI)	
Crédit d'impôt international cinéma et audiovisuel (article 220 <i>quaterdecies</i> du CGI)	
Crédit d'impôt en faveur de l'intéressement	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises de spectacles vivants musicaux et de variétés (article 220 <i>quindecies</i> du CGI)	
II – CAS PARTICULIERS D'IMPÔT AVEC DÉPÔT OBLIGATOIRE	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES	
Crédits d'impôt afférents aux valeurs mobilières	
CRÉANCES REPORTABLES	
Crédit d'impôt pour investissement en Corse	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche	
dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses exposées dans des exploitations situées dans les DOM	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE	
Crédit d'impôt famille	
Crédit d'impôt pour les dépenses de prospection commerciale	
Crédit d'impôt en faveur de la première accession à la propriété	
Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres phonographiques	
Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art	
Crédit d'impôt en faveur des créateurs de jeux vidéo	
Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique	
Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé	
Crédit d'impôt en faveur du remplacement temporaire de l'exploitant agricole	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur productif	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur du logement social	
III – CAS PARTICULIERS	
CRÉDITS D'IMPÔTS EN CAS DE CESSATION AU TITRE DE L'ANNÉE N	
CRÉDITS D'IMPÔTS AU TITRE DE L'ANNÉE CIVILE N-1, EN CAS D'EXERCICE DE PLUS DE 12 MOIS	



DECLOYER
adapté à la télédéclaration
par TELEDEC.fr

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

DÉCLARATION DES LOYERS PROFESSIONNELS
Mise à jour permanente des valeurs locatives

Entreprise déclarante

SAS AG - SIREN : 792787475

Année de déclaration

Déclaration des loyers prévus pour l'année : 2017

Local

Référence du local	930271024314475121201715		
Invariant du local	930271024314		
Adresse du local	0020 RUE EMILE ZOLA Bâtiment A, étage 00, entrée 01		
	93120 LA COURNEUVE		
Précisions sur l'adresse			
Propriétaire du local	ORD 3	6540	
SIREN du propriétaire du local	419105846		

Mode d'occupation du local	Locataire		
Montant du loyer annuel du local	11 562		
Date de fin d'occupation du local (laisser vide si non applicable)			

SAS AG
Société par actions simplifiée
Au capital de 1 000 €
Siège social : 20, Rue Emile Zola
93120 LA COURNEUVE
RCS BOBIGNY B : 792 787 475

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 juin 2017

L'an deux mil dix sept,

Le 30 juin,

A LA COURNEUVE,

Les associés de la société SAS A G société par actions simplifiée limitée au capital de 1 000 €, divisé en 100 actions de 10 € chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social, sur convocation de la gérance.

Sont présents,

Mr GHULAM ASIF FAROOQ..... associé, titulaire de 50 actions,

Mr TAHIR FAROOQ associée, titulaire de 50 actions

Soit au total100 parts.

Seul associé de la Société et représentant en tant que tel la totalité des actions sociales émises par la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Mr GHULAM ASIF FAROOQ associé, Président.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de gestion établi par la gérance,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et quitus à la gérance,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966, et décision à cet égard,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2016.
- le rapport de gestion établi par la gérance,
- le rapport spécial sur les conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés.

L'Assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Le Président présente et commente les comptes de l'exercice écoulé avant de donner lecture du rapport de gestion.

Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2016, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice qui s'élève à 691 € en totalité au compte "report à nouveau".

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966 et statuant sur ce rapport, prend acte qu'aucune convention de cette nature n'a été conclue,

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

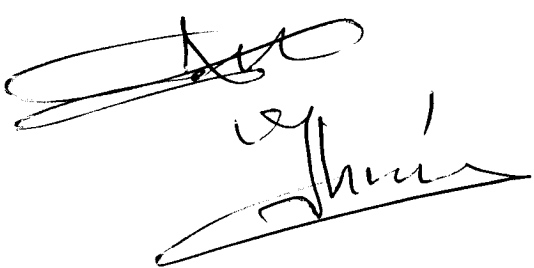
QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant et les associés.



SAS AG
Société par actions simplifiée
Au capital de 1 000 €
Siège social : 20, Rue Emile Zola
93120 LA COURNEUVE
RCS BOBIGNY B : 792 787 475

RAPPORT DE GESTION

Madame, Messieurs,

Je vous ai présentement réunis en assemblée générale ordinaire annuelle pour connaître les opérations et la marche des affaires sociales de la société pendant l'exercice ouvert le 01 janvier 2016 et clos le 31 décembre 2016, et recevoir les comptes de cette période de gestion.

Je vous indiquerai en même temps les résultats de l'activité sociale et généralement le sens de la portée des résolutions mises à notre ordre du jour qui est le suivant :

- examen du rapport de gestion de la gérance sur la situation et l'activité de la société durant l'exercice clos le 31 décembre 2016, et approbation de ce rapport.
- examen et approbation des comptes annuels dudit exercice, quitus à la gérance.
- affectation des résultats.
- examen du rapport spécial de la gérance sur les conventions relevant de l'article 50 de la Loi du 24 juillet 1966 et approbation de ces conventions.
- pouvoirs à donner.
- questions diverses.

SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

Activité

Le chiffre d'affaires de l'exercice s'élève à 60 462 €.

Résultats

Le résultat d'exploitation, correspondant à la différence entre les produits d'exploitation et les charges d'exploitation, s'est élevé à un bénéfice de 691 €.

L'impôt sur les sociétés est égal 0 €.

Cet exercice fait apparaître un résultat net comptable bénéficiaire de 691 €. Compte tenu de produits et charges exceptionnels.

A la suite de cet examen des comptes, je vous demande de statuer sur le bilan et le compte de résultat qui vous ont été communiqués dans les délais légaux par mes soins, de donner quitus à la gérance et de décider de l'affectation du résultat de l'exercice.

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTATS ET INCIDENCES

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice qui s'élève à 699 € en totalité au compte "report à nouveau".

Conformément à l'article 47 de la Loi 65.566 du 12 juillet 1965, je vous rappelle qu'il n'a été distribué aucun dividende au titre des trois derniers exercices.

STRUCTURE SOCIALE DE LA SOCIETE

Personnel

Notre société a employé 1 salarié.

Il en résulte une masse salariale de 16 543 € et des charges sociales de 521 €.

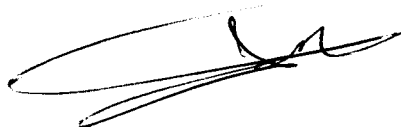
EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SOCIETE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

La société a développé son activité durant cette année et a de bonnes perspectives pour les prochaines années.

Je vous remercie de la confiance que vous voudrez bien me témoigner en approuvant les diverses résolutions.

LA COURNEUVE Le 15 juin 2017

Le Gérant



SAS AG
Société par actions simplifiée
Au capital de 1 000 €
Siège social : 20, Rue Emile Zola
93120 LA COURNEUVE
RCS BOBIGNY B : 792 787 475

RAPPORT SPECIAL
de la gérance à l'Assemblée Générale
Ordinaire Annuelle du 30 juin 2017

En application de l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966, nous portons à votre connaissance qu'aucune convention visée auxdits articles n'est intervenue ou ne s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé du 01 janvier 2016 au 31 décembre 2016.

Le Gérant

LA COURNEUVE, le 15 juin 2017

